

VAN DER WAL/RENE 23MAY RAK CMN

L'ÉMISSION CO2 MOYENNE CALCULÉE EST 198.14 KG/PERSONNE
SOURCE : CALCULATEUR D'ÉMISSION DE CO2 FOURNI PAR ICAO

HTTP://WWW.ICAO.INT/ENVIRONMENTAL-
PROTECTION/CARBONOFFSET/PAGES/DEFAULT.ASPX

AVIS

LE TRANSPORT ET LES AUTRES SERVICES FOURNIS PAR LE TRANSPORTEUR SONT
SOU MIS
AUX CONDITIONS GENERALES DE TRANSPORT QUI SONT INCLUSES ICI, EN REFERENCE.
CES
CONDITIONS PEUVENT ETRE OBTENUES AUPRES DE LA COMPAGNIE EMETTRICE DU
BILLET.

LE MOT 'BILLET ELECTRONIQUE' DESIGNE L'ITINERAIRE/RECU EMIS PAR LE
TRANSPORTEUR OU POUR SON COMPTE, TOUT DOCUMENT ELECTRONIQUE S'Y RAPPORTANT
ET,
LE CAS ECHEANT, UN DOCUMENT D'EMBARQUEMENT.

AVIS

LA CONVENTION DE VARSOVIE PEUT ETRE APPLICABLE SI LE VOYAGE DU PASSAGER
COMPORTE UNE DESTINATION FINALE OU UNE ESCALE DANS UN AUTRE PAYS QUE LE
PAYS
DE DEPART. LA CONVENTION DE VARSOVIE REGIT, ET DANS LA PLUPART DES CAS,
LIMITE
LA RESPONSABILITE DU TRANSPORTEUR EN CAS DE MORT OU DE LESIONS
CORPORELLES,
AINSI QU'EN CAS DE PERTE OU D'AVARIE DE BAGAGES. VOIR EGALEMENT LES AVIS
INTITULES 'AVIS AUX PASSAGERS INTERNATIONAUX CONCERNANT LA LIMITATION DE
RESPONSABILITE' ET 'AVIS DE LIMITATION DE RESPONSABILITE EN MATIERE DE
BAGAGES'.

NOTICE

CARRIAGE AND OTHER SERVICES PROVIDED BY THE CARRIER ARE SUBJECT TO
CONDITIONS
OF CONTRACT, WHICH ARE HEREBY INCORPORATED BY REFERENCE. THESE CONDITIONS
MAY
BE OBTAINED FROM THE ISSUING CARRIER.

THE ITINERARY/RECEIPT CONSTITUTES THE 'PASSENGER TICKET' FOR THE PURPOSES
OF
ARTICLE 3 OF THE WARSAW CONVENTION, EXCEPT WHERE THE CARRIER DELIVERS TO
THE
PASSENGER ANOTHER DOCUMENT COMPLYING WITH THE REQUIREMENTS OF ARTICLE 3.

NOTICE

IF THE PASSENGER'S JOURNEY INVOLVES AN ULTIMATE DESTINATION OR STOP IN A
COUNTRY OTHER THAN THE COUNTRY OF DEPARTURE THE WARSAW CONVENTION MAY BE
APPLICABLE AND THE CONVENTION GOVERNS AND IN MOST CASES LIMITS THE
LIABILITY
OF CARRIERS FOR DEATH OR PERSONAL INJURY AND IN RESPECT OF LOSS OF OR
DAMAGE
TO BAGGAGE. SEE ALSO NOTICES HEADED ADVICE TO INTERNATIONAL PASSENGERS ON
LIMITATION OF LIABILITY' AND 'NOTICE OF BAGGAGE LIABILITY LIMITATIONS'.

CERTAINES MATIÈRES OU OBJETS, DITS « MARCHANDISES DANGEREUSES », TELS QUE
LES
AÉROSOLS, LES FEUX D'ARTIFICES ET LES LIQUIDES INFLAMMABLES SONT
STRICTEMENT
INTERDITS À BORD. SI VOUS NE COMPRENEZ PAS CES RESTRICTIONS, VEUILLEZ-VOUS
ADRESSER À VOTRE COMPAGNIE AÉRIENNE POUR PLUS D'INFORMATIONS.

AVIS DE PROTECTION DES DONNÉES : VOS DONNÉES PERSONNELLES SERONT TRAITÉES
CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES DE LA COMPAGNIE
AÉRIENNE
CORRESPONDANTE ET, SI VOUS AVEZ RÉSERVÉ VIA UN SYSTÈME GLOBAL DE
DISTRIBUTION
("GDS"), AVEC SA POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES. CES POLITIQUES SONT
DISPONIBLES ICI : <http://www.iatatravelcenter.com/privacy> OU AUPRÈS DE LA
COMPAGNIE AÉRIENNE OU DU GDS DIRECTEMENT. VOUS DEVRIEZ LIRE CETTE
DOCUMENTATION, QUI S'APPLIQUE À VOTRE RÉSERVATION ET SPÉCIFIE, PAR
EXEMPLE,
COMMENT VOS DONNÉES PERSONNELLES SONT COLLECTÉES, STOCKÉES, UTILISÉES,
PUBLIÉES ET TRANSFÉRÉES. (S'APPLIQUE AUSSI POUR DES ITINÉRAIRES INCLUANT
PLUSIEURS COMPAGNIES AÉRIENNES)

[EMETTEUR EXTERNE] : Soyez vigilant avant d'ouvrir les pièces-jointes ou de cliquer sur les liens. En cas de doute, signalez le message.